

2. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le contexte général des interventions du système des Nations Unies en Mauritanie est marqué par la ferme volonté des autorités mauritaniennes d'engager une lutte efficace contre la pauvreté et de promouvoir l'Etat de droit et la bonne Gouvernance, confirmée dans le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) élaboré en 2000 et dont la mise en oeuvre a démarré en 2001. Le CSLP comporte un cadre d'objectifs à long terme dont les éléments sont cohérents avec les MDGs. Ainsi en est-il de l'objectif de réduire de moitié la pauvreté rurale d'ici 2015. Le présent UNDAF est élaboré en référence aux MDGs et au CSLP, qui est leur transcription au niveau national. Aussi, le système des Nations Unies en Mauritanie appuiera la priorité nationale de lutte contre la pauvreté en contribuant au renforcement des capacités des pouvoirs publics et de la société civile, à la bonne gouvernance, à la promotion des droits, à la couverture des besoins essentiels, et à l'instauration d'un développement humain durable, concourant ainsi à l'atteinte des objectifs du plan d'action issu du Sommet du Millénaire.

L'UNDAF dresse le cadre dans lequel s'inscriront les futurs programmes de pays des agences des Nations Unies intervenant en Mauritanie. Les programmes de pays du FNUAP, du PAM, du PNUD et de l'UNICEF seront finalisés au cours de l'année 2002, en sorte que le nouveau cycle commun de programmation en Mauritanie démarre au 1er janvier 2003, pour une durée de six années, conformément à la décision prise par l'équipe de pays le 13 octobre 1999, en application de la résolution 47/199 de l'Assemblée générale.¹ Tout au long de ce cycle 2003-2008, les interventions non encore identifiées des agences non résidentes ou des agences techniques n'ayant pas adopté ce cycle de programmation seront, lors de leur identification et avant validation par les Sièges, examinées par l'équipe de pays en vue d'assurer leur cohérence avec le cadre de l'UNDAF.

L'élaboration de l'UNDAF s'est faite selon une approche inter-sectorielle et participative impliquant fortement chacune des agences, et avec le souci d'une articulation étroite avec la préparation des programmes des agences et avec les exercices nationaux en cours. La participation du Gouvernement a été effective à partir de juin 2001 avec la constitution de quatre groupes thématiques. La contribution des agences non représentées dans le pays, réelle dans le cas de l'OIT ou de l'ONUDI, est restée globalement limitée, en dépit des efforts menés par l'équipe de pays. Les institutions de Bretton Woods, ainsi que les autres coopérations au développement, présentes à l'atelier de pré-validation, ont peu participé. Les ONGs, très actives lors de cet atelier, ont cependant regretté que leur implication ait été limitée à celui-ci.

L'UNDAF est basé sur les résultats du bilan commun de pays (CCA) effectué en 2000-2001 par l'équipe de pays et sur les orientations nationales figurant notamment dans le CSLP, en sorte qu'il réponde aux besoins et aux priorités nationales. Il intègre l'analyse de la situation actuelle concernant la mise en oeuvre des MDGs en Mauritanie et prend également en compte les leçons tirées du passé, tant au niveau de l'identification des domaines d'appui avec l'accent mis sur le renforcement des capacités nationales et l'amélioration de la gouvernance, qu'au niveau de sa mise en oeuvre, avec une insistance accrue sur la nécessaire implication de la société civile et l'amélioration des mécanismes de coordination pour la mise en oeuvre des programmes.

Ces analyses, partagées avec la partie nationale et avec les autres partenaires au développement, ont permis de mettre en évidence les **défis majeurs** auxquels doit faire face la Mauritanie, à savoir la **lutte contre la pauvreté**, la **maîtrise de la pression démographique**, la **protection de l'environnement**, et l'**amélioration de la gouvernance**. Elles ont également permis de confirmer la pertinence des priorités nationales qui, telles qu'exprimées dans le CSLP, sont la réduction de la pauvreté, l'atteinte des objectifs de développement social définis sur la base des recommandations des différents sommets mondiaux, et la réduction des disparités sociales et spatiales. Quatre objectifs stratégiques ont été identifiés par le Gouvernement pour

¹ Cette décision a été validée par chacun des Sièges des agences concernées à l'issue des revues à mi-parcours des programmes, au cours de l'année 2000.

atteindre ces objectifs: la croissance économique, l'ancrage de cette croissance dans la sphère des pauvres, le développement des ressources humaines et de l'accès aux infrastructures essentielles et le développement institutionnel pour une meilleure gouvernance. Ceci est en phase avec les MDGs et coïncide largement avec les conclusions opérationnelles du CCA, qui mettent en avant la nécessité, au niveau des ménages, d'accroître la couverture des besoins essentiels et l'accessibilité aux moyens de production, au niveau des pouvoirs publics, l'impératif d'une amélioration de la capacité institutionnelle et de la gouvernance, et plaide pour le nécessaire renforcement démocratique et la promotion des droits de l'homme, pour l'accès à l'éducation et à l'information, et enfin pour l'implication plus forte des acteurs de terrain.

Ainsi, afin d'appuyer les efforts du pays, les agences du système des Nations Unies ont retenu comme thème central de leurs interventions la lutte contre la pauvreté. Quatre **axes stratégiques** d'intervention ont été identifiés. Le premier axe stratégique concerne la **promotion de la Gouvernance et des Droits de l'Homme**. Il comporte six volets, qui sont l'appui à la décentralisation et à la gouvernance locale, l'amélioration des performances de l'administration publique, le renforcement de la capacité d'identification et de mise en oeuvre des politiques de développement, le renforcement démocratique, le renforcement de la société civile, et la protection des Droits de l'Homme, la promotion de la paix et la prévention des conflits.

Le deuxième axe stratégique vise la **lutte contre la mortalité maternelle et infanto-juvénile**, appréhendée à travers sept volets : le renforcement des services sociaux essentiels, l'appui à la lutte contre les pratiques néfastes, le renforcement de la maîtrise de la fécondité, la prévention du VIH/SIDA, l'extension de l'accès à l'eau potable, l'amélioration de l'hygiène et de l'assainissement, et l'amélioration de la nutrition du jeune enfant.

Le troisième axe porte sur le **renforcement de l'éducation et de la formation**, et comporte six volets : le renforcement de l'éducation préscolaire et primaire, le renforcement de l'alphabétisation fonctionnelle, l'amélioration de l'enseignement originel, le renforcement de la scolarisation des filles en milieu secondaire, et l'amélioration des compétences et de l'adéquation des besoins du développement au niveau de la formation professionnelle et de l'Université.

Le quatrième axe stratégique vise à **combattre la pauvreté par une gestion durable de l'environnement, de la sécurité alimentaire et de l'accès aux ressources**. Huit volets ont été définis : l'amélioration de l'accès aux moyens de production, l'amélioration de la sécurité alimentaire, l'amélioration de la nutrition, l'amélioration de la gestion des ressources naturelles, l'appui à la protection de l'environnement, le renforcement de l'intégration de l'élevage, l'appui au renforcement des infrastructures de développement et l'appui au développement urbain.

La protection des **groupes vulnérables**, y inclus les personnes victimes de handicaps, la lutte contre le **VIH/SIDA**, la promotion de la dimension **Genre**, et la prise en compte des besoins spécifiques des adolescents et des **jeunes** seront recherchées à travers chacun des programmes et activités, et la mise en oeuvre de programmes et d'actions de plaidoyer conjoints dans ces secteurs sera privilégiée. Les programmes développeront également la dimension de la **communication** pour le changement et favoriseront l'accès aux **NTIC**.

Pour chacun de ces axes, et volet par volet, l'UNDAF précise les objectifs des agences en appui aux priorités nationales, décrit la stratégie qui sera mise en place et identifie les activités programmées ainsi que les agences et les partenaires impliqués et le ciblage géographique. Le cadre indicatif de ressources programmatiques a été esquissé. Toutefois, le montant exact des enveloppes financières par axe stratégique et par volet sera précisé lors de la finalisation des programmes de pays des agences.

Le suivi-évaluation se basera sur les indicateurs qui seront identifiés pour chacun des volets, lesquels feront explicitement référence aux MDGs. Ils seront déterminés à partir des indicateurs retenus lors de la préparation des programmes des agences et seront arrêtés par l'équipe de pays avant le 01/01/03. Des mécanismes de coordination et suivi/évaluation visant à accroître la